

## CDI, CDD, PIGISTES, PRÉCAIRES défendez vos droits, votez pour les candidats SNJ, SUD et FO

### Les accords d'entreprise dans la ligne de mire

35 heures, droits d'auteur, égalité professionnelle, accord seniors... Les élus SNJ, SUD et FO n'ont jamais fléchi lorsqu'il s'agissait de défendre les acquis sociaux et les droits des salariés contre les attaques de la direction. Souvent taxés de « maximalistes », de « jusqu'au-boutistes », ils ont toujours pesé dans les négociations et poussé pour obtenir les accords les plus favorables possible aux salariés. En 2012, les négociateurs du SNJ, de SUD et de FO ont joué un rôle clé pour promouvoir les mesures de rattrapage salarial en faveur des salariées dans l'accord sur l'égalité professionnelle. C'est le SNJ qui a été l'architecte et le principal rédacteur de l'accord droits d'auteur des journalistes signé en octobre 2013, proposant la trame initiale et apportant à chaque étape de la négociation les réponses nécessaires sur le sujet. Ces derniers mois, les élus SNJ et SUD ont été très actifs dans les discussions du

PSE afin de réduire le nombre de postes supprimés et d'améliorer les mesures d'accompagnement des partants.

Face à la casse sociale qui s'accélère depuis la cession, le SNJ, SUD et FO défendront par tous les moyens les accords sociaux, ultime protection collective des salariés confrontés à la dégradation continue de leurs conditions de travail et de leurs droits.

### Les précaires, toujours plus méprisés

**Offensifs pour garantir les droits collectifs, les élus SNJ, SUD et FO n'ont pour autant jamais négligé les salariés précaires – CDD, CDD d'usage ou pigistes – maltraités à l'époque de Roularta et plus encore depuis la bascule dans l'ère Drahi.** Ils ont bataillé pour que la situation des CDD d'usage auxquels le groupe recourt abusivement soit régularisée : en faisant appel à l'inspection du travail, en s'opposant à un accord discriminatoire négocié à la va-vite lors du PSE de 2013, en accom-

pagnant les salariés en justice... Lors de la clause de cession, en juin dernier, le SNJ et SUD ont obtenu que les CDD d'usage puissent bénéficier des mesures d'indemnisation prévues par l'accord, au même titre que les journalistes en CDI et que les pigistes.

La défense des pigistes reste au cœur de nos combats : dans les discussions du PSE, la reconnaissance de leur droit a été un point dur. Pour que le PSE soit accepté par la Direccte, la direction s'est engagée en CE, sous la pression syndicale, à ouvrir des négociations en vue d'un accord pigistes.

Aujourd'hui, alors que le PSE a fait le vide dans plusieurs services et rédactions, **la direction amplifie son recours aux précaires tout en aggravant leur situation : baisse des rémunérations des CDD, des tarifs de piges, augmentation de la charge de travail et des responsabilités.** Un traitement d'autant plus inacceptable que, sans ces salariés, ce sont le fonctionnement des services, leur activité et la sortie des titres qui sont mis en péril.

**La logique cynique de la direction est claire : continuer de dégrader les conditions de travail pour faire partir les CDI et les remplacer progressivement par des CDD corvéables à merci et sous-payés. Pour enrayer cette spirale du low cost social qui nous menace tous, votez pour les candidats SNJ, SUD et FO. ●**

## CDD : que dit la loi ?

« Un contrat de travail à durée déterminée, quel que soit son motif, ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise. » Article L1242-1 du code du travail.

**Que nous dit le ministère du Travail ?** : « Conclu en dehors du cadre légal, il [le CDD] peut être considéré comme un contrat à durée indéterminée. »

**Vos candidats SNJ-SUD-FO veilleront à ce que la loi soit respectée à GAM.**